

**COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2017**

*La séance est ouverte à 18h30*

**1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2017**

- M. JEAN-BAPTISTE MARTINOT EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2017**

**2. PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DEPUIS LE 16 JANVIER 2017**

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

- ACQUISITION DE LA MAISON DU DOCTEUR JAY**

Par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Guillaume BRILAND, M. Philippe BOUCHEND'HOMME, M. Jean-René BENOIT):

- PREND ACTE de l'avis des services de l'Etat délivré le 2 février 2017 et estimant la valeur vénale du bien immobilier à 1 200 000,00 €;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à acquérir le bien immobilier pour un montant maximum de 1 300 000,00 € hors frais notariés;
- MISSIONNE le Président, ou son représentant, à engager des discussions complémentaires avec le propriétaire afin que le prix de vente soit revu à la baisse.

- ACQUISITION DE PARCELLE DANS LA PROCÉDURE D'AGRANDISSEMENT DE L'ISDI DE CHAMPAGNY-EN-VANOISE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Thierry RUFFIER-DES-AIMES ne prend pas part au vote)

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte en vue de l'acquisition des parcelles susvisées situées sur la commune de Champagny-en-Vanoise pour un montant total de 4849,50 € hors frais notariés.

**❑ FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC: GARAGE "SOUS LA CURE"  
À BOZEL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- FIXE la redevance d'occupation du domaine public d'une travée d'environ 75m<sup>2</sup> dans le garage intercommunal situé à Bozel dans la zone de la Prairie à 2500,00 € par an.
- PRECISE que cette redevance sera payable trimestriellement à terme échu.
- CHARGE le Président, ou son représentant, de veiller à la bonne exécution la convention d'occupation du domaine public dont la présente délibération détermine la redevance.

**4. FINANCES**

**❑ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir débattu:

- PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**❑ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS À TEMPS COMPLET ET  
NON-COMPLET**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à passer les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

**6. PROMOTION DU TOURISME**

**❑ APPROBATION DES STATUTS ET DU NOM DU NOUVEL OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré et à la majorité:

Par 17 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. Jean-Baptiste MARTINOT, M. Sylvain PULCINI, Mme Jenny APPOLONIA, Mme Sandra ROSSI représentée par M. Jean-Baptiste MARTINOT et M. Jean-Pierre LATUILLIERE, 1 ABSTENTION (M. Jean-René BENOIT):

- ADOPTE les statuts du nouvel office de tourisme intercommunal tels qu'annexés à la présente délibération.
- ADOPTE la dénomination "Val Vanoise Tourisme" pour la dénomination administrative de l'association de l'office de tourisme de Bozel;

- PRÉCISE qu'un nom commercial différent pourra être adopté pour les différentes structures locales.

**❑ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté de communes au sein de l'association de l'office de tourisme intercommunal:

| <b>NOM, Prénom</b>        | <b>Qualité</b>   |
|---------------------------|--|
| M. Thierry MONIN          | Président de la Communauté de communes<br>(Maire des Allues)                       |
| M. Jean-René BENOÎT       | Conseiller communautaire<br>(Maire du Planay)                                      |
| M. Jean-Baptiste MARTINOT | 1 <sup>er</sup> Vice-Président<br>(Maire de Bozel)                                 |
| M. Sylvain PULCINI        | Conseiller communautaire<br>(1 <sup>er</sup> adjoint de Bozel délégué au Tourisme) |
| M. Guillaume BRILAND      | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président<br>(Maire de Brides-les-Bains)                     |

**❑ RECOMPOSITION DE LA COMMISSION TOURISME SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité:

- DÉSIGNE comme membres de la commission tourisme:

| <b>NOM, Prénom</b>               | <b>Qualité</b>   |
|----------------------------------|--|
| M. Sylvain PULCINI               | Conseiller communautaire<br>(1 <sup>er</sup> adjoint de Bozel délégué au Tourisme) |
| Mme Armelle ROLLAND              | 6 <sup>ème</sup> Vice-Président<br>(Maire de Pralognan-la-Vanoise)                 |
| Mme Florence SURELLE             | Conseillère communautaire<br>(Adjoint des Allues déléguée au Tourisme)             |
| Mme Marie-Frédérique ALAPHILIPPE | 4 <sup>ème</sup> adjointe déléguée au tourisme de Courchevel                       |
| M. René RUFFIER-LANCHE           | 5 <sup>ème</sup> Vice-Président<br>(Maire de Champagny-en-Vanoise)                 |
| M. Thierry MONIN                 | Président de la Communauté de communes<br>(Maire des Allues)                       |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| M. Jean-René BENOÎT       | Conseiller communautaire<br>(Maire du Planay)                     |
| M. Jean-Baptiste MARTINOT | 1 <sup>er</sup> Vice-Président<br>(Maire de Bozel)                |
| M. Guillaume BRILAND      | 3 <sup>ème</sup> Vice-Président<br>(Maire de Brides-les-Bains)    |
| Mme Hélène MADEC          | 4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente                                  |
| Mme Jenny APPOLONIA       | Conseillère communautaire<br>(4 <sup>ème</sup> adjointe de Bozel) |
| Mme Stéphanie ROLLAND     | Conseillère municipale de Pralognan-la-Vanoise                    |
| Mme Marie-Angèle TATOUD   | Conseillère municipale du Planay                                  |
| Mme Sandrine MACHET       | Conseillère municipale de Bozel                                   |

- DÉSIGNE M. Sylvain PULCINI en qualité de Président de cette commission tourisme.
- DIT que la délibération n° 89/10/2016 du 17 octobre 2016 est abrogée.

**❑ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION VAL VANOISE TARENTOISE TOURISME ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET MOYENS 2017-2019**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ATTRIBUE une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 129 000 € à l'association Val Vanoise Tarentaise Tourisme.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée à la présente délibération.

**7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**❑ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES POUR 2016**

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité:

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter pour 2017, les subventions auprès des partenaires financiers que sont le Département de la Savoie et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée nécessaires au financement des travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces invasives sur le territoire intercommunal
- PRÉCISE que la Communauté de communes s'engagera à actualiser son plan de gestion des cours d'eau.

## ❑ AVIS SUR LE PROJET DE SCOT

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire après en avoir débattu et à la majorité:

Par 17 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. Philippe MUGNIER, M. Jean-Marc BELLEVILLE, Mme Josette RICHARD représentée par M. Philippe MUGNIER et M. Patrick MUGNIER représenté par M. Jean-Marc BELLEVILLE):

- DONNE un avis favorable au projet de SCoT
- PRÉCISE que que les représentants de la commune de Courchevel maintiennent leur opposition au projet de SCoT.

## 8. ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

### ❑ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE SAVOIE DÉCHETS: EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SAVOIE DÉCHETS (ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE - COEUR DES BAUGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET)

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- APPROUVE les demandes d'adhésion, au Syndicat mixte Savoie Déchets, de la Communauté d'Agglomération Arlysère\*, de la Communauté d'Agglomération Grand Lac - communauté d'agglomération du Lac du Bourget et de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole-Cœur des Bauges pour les compétences obligatoires et optionnelles précitées ci-dessus,
- APPROUVE la modification des statuts de Savoie Déchets.

*La séance est clôturée à 20h48*

\* \*

\*

